



RCS : PONTOISE  
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

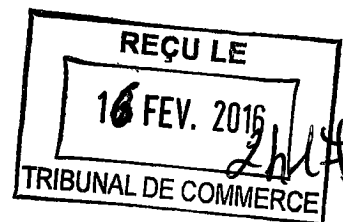
**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2015 B 04686  
Numéro SIREN : 815 289 855  
Nom ou dénomination : AA NANTERRE

Ce dépôt a été enregistré le 16/02/2016 sous le numéro de dépôt 2417

**AA NANTERRE**  
**SAS au capital de 3000€**  
**N°RCS PONTOISE 815 289 855**  
**14 Rue des CELETTES**  
**95000 CERGY**



**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE**  
**PONTOISE**  
**AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE CHARGE DE VERIFIER**  
**L'ACTIF ET LE PASSIF DE LA SOCIETE**  
(Article L.228-39 du code de commerce)

**A LA REQUETE DE :**

Monsieur STEFANINI Jérôme Président;

Agissant au nom de la société AA NANTERRE SAS au capital de 3000 euros,  
ayant son siège social au 14 Rue des CELETTES 95000 CERGY,  
immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PONTOISE, sous le numéro  
815289855.

**A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :**

Que la société AA NANTERRE envisage de procéder à l'émission d'obligations convertibles  
pour un montant de 130.000 euros pour compléter son financement dans le cadre d'une  
opération d'acquisition par emprunt de deux fonds de commerce situés à NANTERRE.

Qu'aux termes de l'article L.228-39 du code de commerce, l'émission d'obligations par une  
société par actions n'ayant pas établi deux bilans régulièrement approuvés par les actionnaires  
doit être précédée d'une vérification de l'actif et du passif dans les conditions prévues aux  
articles L.225-8 et L.225-10.

**PAR CES MOTIFS :**

Monsieur/ STEFANINI Jérôme demande qu'il plaise à Monsieur le Président du Tribunal de  
Commerce de PONTOISE, conformément aux dispositions des articles L.228-39 et L.225-8  
du code de commerce, de désigner un commissaire avec pour mission :

- de vérifier et apprécier la valeur de l'actif et du passif de la société AA NANTERRE.
- d'établir un rapport contenant les mentions prévues par les dispositions réglementaires  
qui sera mis à la disposition des actionnaires et déposé au Greffe du Tribunal de  
Commerce de PONTOISE.

**FAIT A CERGY**

**LE 09 février 2016**

**EN DEUX EXEMPLAIRES**

**Alain AFFLELOU**  
4 rue Maurice Thorez  
92000 Nanterre  
Tél. : 01 47 29 00 59

Visit AFFLIDU  
4 rue Maurice Thorez  
92000 Nanterre  
Tel : 01 47 59 00 00

## ORDONNANCE

NOUS, Gérard MAURY, PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PONTOISE, assisté du Greffier, Me JM PRETAT.

Vu la requête qui précède,

Vu l'article L 228-39, R.225.7 et R.225-136 du Code de commerce.

Attendu que l'émission d'obligations par une SAS n'ayant pas établi deux bilans régulièrement approuvés par les actionnaires doit être précédée d'une vérification de l'actif et du passif dans les conditions prévues aux articles L 225-8 et L 225-10 du même code ;

Que tel est le cas en l'espèce.

En conséquence,

DESIGNONS : Monsieur Si Béoni  
Demeurant à : 81 rue Estienne d'Orves  
92700 COLOMBES

En qualité de commissaire aux comptes avec pour mission de vérifier l'actif et le passif de la SAS AA NANTERRE et d'en faire rapport dans les conditions prévues par la Loi ;

Laissons les dépens de la présente ordonnance à la charge du requérant.

Disons que la présente Ordonnance sera notifiée par le greffier au commissaire aux comptes désigné et au requérant.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au rang des minutes du Greffe de ce Tribunal.

FAIT A PONTOISE,

Le : 15/11/16

